



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Entreprises grossistes en boissons - Soutien au tourisme

Question écrite n° 29624

Texte de la question

M. Jean-Marie Sermier attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, sur les mesures d'urgence pour soutenir le secteur du tourisme durant la crise sanitaire du covid-19. S'il reconnaît et salue l'importance du plan annoncé le 14 mai 2020 pour soutenir les entreprises de l'hôtellerie-restauration, de l'évènementiel, du sport et de la culture, avec notamment la prorogation du fonds de solidarité et du dispositif d'activité partielle, il tire la sonnette d'alarme pour les fournisseurs des cafés, hôtels, restaurants, en particulier les grossistes en boissons. En effet, à la fois victimes de la fermeture des établissements et de l'annulation des salons, foires et festivals d'été, ces derniers ont vu leur activité s'arrêter net au mois de mars 2020, sans espoir de reprise avant début juin 2020. Des centaines d'emplois sont en jeu partout en France. C'est pourquoi il demande avec force au Gouvernement que ces entreprises soient incluses dans celles qui seront éligibles aux mesures d'urgence annoncées le 14 mai 2020.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Sermier](#)

Circonscription : Jura (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29624

Rubrique : Hôtellerie et restauration

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères \(M. le SE auprès du ministre\)](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mai 2020](#), page 3459

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)